



# Plan d'action national sur la mobilisation des bois en forêt privée

2016-2019



# Plan d'action national sur la mobilisation des bois en forêt privée

2016-2019

---



*Forêts, Faune  
et Parcs*

Québec 

## Coordination et rédaction

Vincent Garneau, ing.f., Direction de l'aménagement et de l'environnement forestiers, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

## Collaboration

Sylvie Delisle, Jean-Luc Fafard, Pascal Gauthier, André Gélinas, Lyne Giasson, Nathalie Laurencelle, Frédéric Lortie, Yves Mercier et Simon Vézeau

## Remerciements

Nos remerciements aux membres du Forum des partenaires et aux intervenants des régions du Bas-Saint-Laurent, de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches, de l'Estrie et des Laurentides pour leur participation aux différents comités consultatifs.

## Photos de la page couverture

André Gélinas, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec

## Production

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction de l'aménagement et de l'environnement forestiers, Québec, mars 2017

## Pour plus de renseignements

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest  
Québec (Québec) G1H 6R1  
Téléphone : 418 627-8609  
Télécopieur : 418 644-6513  
Courriel : services.clientele@mffp.gouv.qc.ca

DAEF2-0086

Cette publication, conçue pour une impression recto verso, est accessible en ligne à l'adresse suivante : [www.mffp.gouv.qc.ca/les-forets/forets-privées/](http://www.mffp.gouv.qc.ca/les-forets/forets-privées/)

**Référence :** MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2017). *Plan d'action national sur la mobilisation des bois en forêt privée – 2016-2019*, Québec, gouvernement du Québec, Direction de l'aménagement et de l'environnement forestiers, 17 p.

© Gouvernement du Québec  
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, 2017  
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017  
ISBN : 978-2-550-77468-6

# Table des matières

|  |    |
|--|----|
| La mobilisation des bois.....  | 1  |
| Mission.....   | 1  |
| Vision.....  | 1  |
| Champs d'activité.....   | 2  |
| Le contexte.....   | 2  |
| Conjoncture économique.....  | 2  |
| Évolution du nombre d'usines de transformation au Québec.....            | 3  |
| Évolution du profil et des motivations des propriétaires forestiers..... | 5  |
| Les choix stratégiques.....  | 7  |
| Axe 1 Occasions financières.....   | 7  |
| Axe 2 Cadre administratif, réglementaire et légal.....                   | 10 |
| Axe 3 Motivations des propriétaires et des entrepreneurs de récolte..... | 11 |
| Synthèse.....  | 13 |
| Conclusion.....  | 15 |
| Bibliographie.....   | 17 |

## Liste des tableaux

|           |   |   |
|-----------|---|---|
| Tableau 1 | Offre de volumes de bois ronds pour l'année 2016-2017 (Mm <sup>3</sup> marchand net) .....  | 4 |
| Tableau 2 | Demande de volumes de bois ronds pour l'année 2016-2017 (Mm <sup>3</sup> marchand net)..... | 4 |

## Liste des figures

|          |   |   |
|----------|---|---|
| Figure 1 | Consommation de bois ronds des usines par provenance .....  | 3 |
| Figure 2 | Évolution du nombre d'usines de transformation du bois en fonction du volume consommé .....   | 3 |
| Figure 3 | Comparaison entre le scénario d'approvisionnement et la consommation des usines de transformation de bois feuillus et résineux..... | 4 |
| Figure 4 | Évolution du nombre de producteurs forestiers reconnus.....   | 5 |
| Figure 5 | Circuit de récolte des bois en forêt privée .....   | 6 |

# LA MOBILISATION DES BOIS

## Mission

L'aménagement durable des forêts vise l'équilibre entre un secteur économique dynamique et prospère, une bonne qualité de vie pour les générations actuelles et futures et des écosystèmes forestiers en santé. Pour y parvenir, il est nécessaire de faire des choix dans un environnement complexe et changeant, ce qui occasionne l'intervention d'une multitude d'acteurs et de groupes aux préoccupations diverses.

En 2014, la forêt privée a livré 4,6 millions de mètres cubes (Mm<sup>3</sup>) de bois aux usines de produits forestiers. Si l'on compte les activités de récolte de bois de chauffage, c'est-à-dire une récolte d'environ 1,8 Mm<sup>3</sup>, c'est seulement 39 % de la possibilité forestière de 16,5 Mm<sup>3</sup> qui a été récoltée sur ce territoire durant la même année. Les forêts privées du Québec sont productives, riches en biodiversité et situées à proximité des usines. Elles peuvent générer davantage de richesses et d'emplois liés à la sylviculture, aux opérations de récolte et à la transformation du bois, tout en maintenant les écosystèmes forestiers sains et résilients. Les forêts privées représentent actuellement 33 % de la possibilité forestière totale du Québec.

La démarche de mobilisation des bois est une pièce maîtresse de la Planification stratégique de soutien au développement durable de la forêt privée pour la période 2015-2019. Cette planification a notamment pour but d'augmenter les bois livrés aux usines qui passeraient de 4,6 Mm<sup>3</sup> en 2014 à 6,4 Mm<sup>3</sup> d'ici la fin de 2018. Par ailleurs, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) considère que le volume actuellement livrable aux usines de transformation est de 8,7 Mm<sup>3</sup> pour la forêt privée<sup>1</sup>.

## Vision

Le plan d'action national sur la mobilisation des bois a été mis au point grâce à la collaboration de nombreux acteurs de la forêt privée. L'efficacité du plan dépend, en grande partie, de la capacité de ceux-ci à mener des interventions concertées.

*Effectuer des interventions stratégiques régionales et provinciales concertées qui auront des effets sur la quantité et la valeur des bois livrés aux usines québécoises en provenance de la forêt privée et qui contribueront à la compétitivité et au développement durable du Québec.*



1. Cette donnée provient de l'exercice de révision des droits forestiers en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015. Ce volume sera mis à jour à la suite d'un exercice de consultation de la forêt privée prévue à l'automne 2016.

## Champs d'activité

La mise en œuvre du plan d'action sur la mobilisation des bois est l'occasion d'améliorer l'environnement d'affaires des producteurs forestiers en vue d'accroître la récolte de bois et sa transformation dans les usines du Québec. Les moyens d'action prévus dans le plan doivent se situer dans les balises du plan, soit du propriétaire jusqu'à l'usine de première transformation<sup>1</sup>.

Au terme d'un processus de concertation mené auprès des partenaires de la forêt privée, trois grands axes, découlant d'enjeux et d'objectifs, sont apparus primordiaux, soit :

- les occasions financières;
- le cadre administratif, réglementaire et légal;
- les motivations des propriétaires et des entrepreneurs de récolte.



Photo : Domtar Inc



Photo : André Gélinas

## LE CONTEXTE

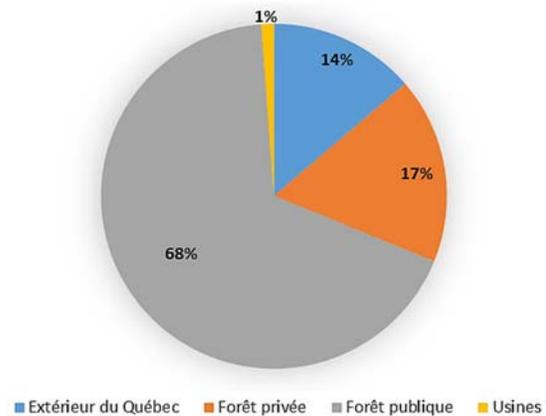
### Conjoncture économique

Au cours des prochaines années, le marché de l'habitation continuera de s'améliorer. Selon le Conseil de l'industrie forestière du Québec, un retour progressif à une moyenne de 1,5 million de mises en chantier aux États-Unis est prévu d'ici à 2019 (Vincent, 2015).

Entre les périodes 2000-2008 et 2013-2018, la possibilité forestière a grandement diminué sur le territoire forestier public, passant respectivement de 44,4 à 32,6 Mm<sup>3</sup>. La forêt publique a fourni de 67 à 71 % des volumes de bois aux usines du Québec entre 2002 et 2012. Le prix de la fibre et la stabilité des approvisionnements sur le territoire public ont donc une influence importante sur la volonté des usines à s'alimenter davantage sur le territoire privé. La mobilisation des bois de la forêt privée est tributaire d'une coordination dans la commercialisation des bois issus de la forêt privée et publique et est également fonction de la capacité de transformation des usines.

1. Produits de première transformation : matière première usinée par un établissement pour en faire un produit fini ou semi-fini : bois rond, copeaux, sciures, rabotures, écorces, bois et papier récupérés.

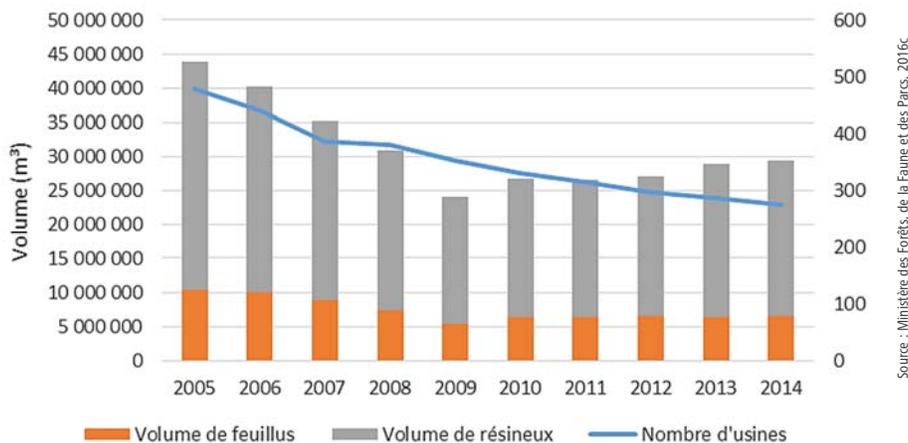
En 2015, 29,2 Mm<sup>3</sup> de bois ronds ont été consommés par les usines du Québec. La part de marché de la forêt privée a alors atteint 17 % (figure 1) (Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, 2016a).



**Figure 1** Consommation de bois ronds des usines par provenance

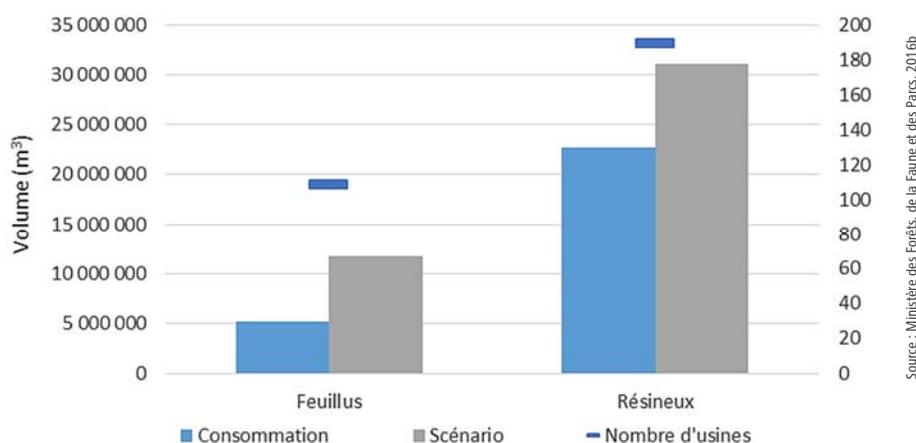
## Évolution du nombre d'usines de transformation au Québec

Cent quatre-vingt-une usines de première transformation ont définitivement fermé entre 2005 et 2016 (Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, 2016b). Notons qu'en 2014, 36 usines ont acheté 75 % du bois provenant de la forêt privée (Fédération des producteurs forestiers du Québec, 2015). La figure 2 illustre la relation entre le nombre d'usines de première transformation et les volumes consommés pour la période 2005-2014.



**Figure 2** Évolution du nombre d'usines de transformation du bois en fonction du volume consommé

Toutefois, à la suite d'une consolidation de l'industrie, la capacité de transformation des usines du secteur de la première transformation est supérieure aux volumes consommés. Cette capacité varie selon les régions et selon le type d'essences (figure 3). Il faut noter que 50 % de la possibilité forestière feuillue du Québec se trouve sur le territoire privé.



**Figure 3** Comparaison entre le scénario d'approvisionnement et la consommation des usines de transformation de bois feuillus et résineux

Les tableaux 1 et 2 présentent l'offre et la demande en bois ronds au Québec pour l'année 2016-2017.

**Tableau 1** Offre de volumes de bois ronds pour l'année 2016-2017 (Mm<sup>3</sup> marchand net)

| Offre  | Résineux    | Feuillus    | Total       |
|--|-------------|-------------|-------------|
| Volume mobilisable (forêt privée)                    | 5,2         | 3,5         | 8,7         |
| Volume attribuable (forêt publique)                  | 19,8        | 6,4         | 26,2        |
| Bois secs et sains                                   | 0,4         | 0           | 0,4         |
| Volumes non récoltés (VNR) pour la période 2008-2013 | 2,0         | 0,7         | 2,7         |
| Importation  | 2,6         | 1,4         | 4,0         |
| Territoires forestiers résiduels                     | 0,7         | 0,4         | 1,1         |
| <b>Total</b>   | <b>30,7</b> | <b>12,4</b> | <b>43,2</b> |

Source : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, 2016d

**Tableau 2** Demande de volumes de bois ronds pour l'année 2016-2017 (Mm<sup>3</sup> marchand net)

| Demande                         | Résineux | Feuillus | Total |
|---------------------------------|----------|----------|-------|
| Besoin en bois ronds des usines | 30,8     | 13,0     | 43,8  |

Source : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, 2016d

## Évolution du profil et des motivations des propriétaires forestiers

Les 130 000 propriétaires de forêts privées du Québec sont des acteurs importants de l'économie forestière.

Depuis la tenue de la première enquête statistique sur la caractérisation des profils, des motivations et des comportements des propriétaires forestiers québécois, en 1973, le profil de ces derniers a grandement évolué. Le dernier sondage mené en 2012 (Côté, Gilbert et Nadeau, 2012) a permis de constater :

- une hausse de l'âge moyen des propriétaires forestiers;
- une hausse de la proportion des propriétaires forestiers vivant en ville;
- une hausse du revenu non forestier et du niveau d'éducation;
- un changement dans le type d'occupation (moins d'agriculteurs et plus de retraités).

Les motivations des propriétaires forestiers pour posséder un lot ont aussi évolué. Ainsi, on constate :

- une baisse de l'intérêt à générer un revenu d'appoint (33 %, soit une baisse de 52 % depuis 1985);
- une hausse de l'intérêt pour pratiquer des activités récréatives (84 %, soit une hausse de 24 % depuis 1973);
- une hausse de l'intérêt pour réaliser un placement ou un investissement (57 %, soit une hausse de 19 % depuis 1973).

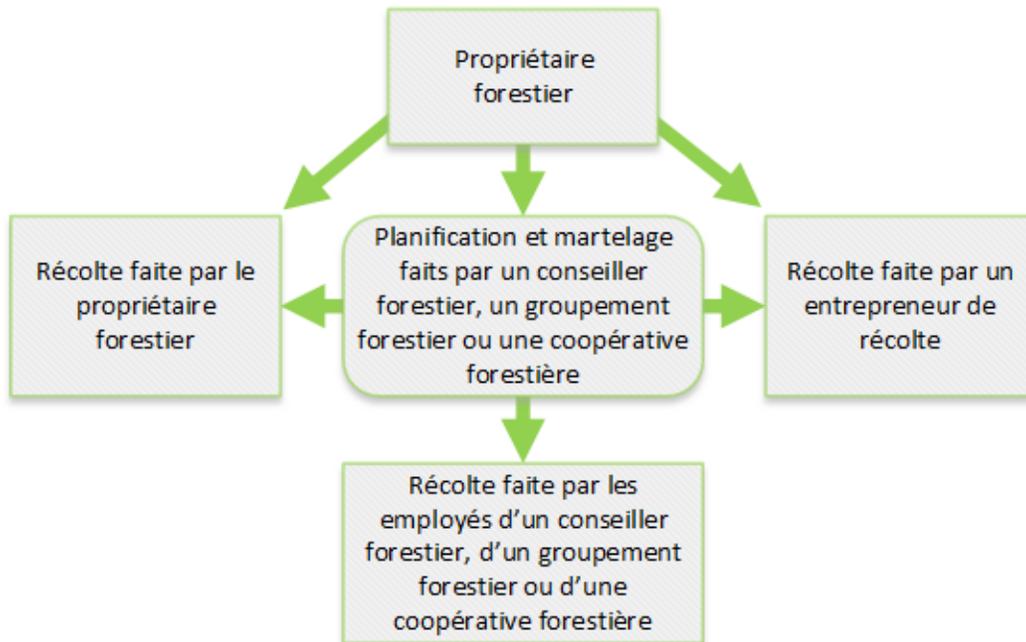
Néanmoins, les deux principales motivations pour posséder un lot forestier, observées dans le dernier sondage, sont le plaisir de posséder un milieu naturel (92 %) et le plaisir d'aménager une forêt (84 %).

De 2005 à 2015, le nombre de producteurs forestiers reconnus au Québec a varié de 30 000 à 35 000. Il faut noter que ce statut permet aux propriétaires de boisés de bénéficier de programmes pour les aider à aménager leurs boisés privés de façon durable.



**Figure 4** Évolution du nombre de producteurs forestiers reconnus

La coupe de bois peut se faire à l'aide de différents canaux de récolte (figure 5). Un propriétaire peut effectuer lui-même sa récolte, sans aide externe ou avec le soutien d'un conseiller forestier pour la planification et le martelage. Le conseiller peut aussi s'occuper de toute l'opération de récolte ou bien la sous-traiter à un entrepreneur de récolte. Finalement, l'entrepreneur de récolte peut agir de façon autonome auprès des propriétaires forestiers. **Tous ces circuits débutent par une décision du propriétaire forestier** (Côté, 2016).



Source : adapté de Côté, 2016

**Figure 5** Circuit de récolte des bois en forêt privée

# LES CHOIX STRATÉGIQUES

## AXE 1

### Occasions financières

#### ENJEU 1.1 – INVESTISSEMENTS EN FORÊT PRIVÉE

Le Gouvernement du Québec désire favoriser la mobilisation des bois des forêts privées.

À cet égard, le budget de 2016-2017 prévoit une série de mesures visant à accroître la contribution de la forêt privée aux approvisionnements de l'industrie, c'est-à-dire :

- une bonification du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) en vue d'accroître la récolte de bois (12 M\$/2 ans);
- une bonification du remboursement des taxes foncières (RTF) accordé aux producteurs forestiers par l'introduction d'un mécanisme annuel d'indexation.

Les actions déterminées pour cet enjeu visent principalement à assurer l'efficacité du PAMVFP et du remboursement des taxes foncières et à augmenter l'attrait d'investir dans la forêt privée.

| Objectif   | Indicateur                       | Cible                               | Action   | Responsable                             | Horizon de planification |
|--|----------------------------------|-------------------------------------|--|---|--------------------------|
| 1.1.1 - Accroître l'efficacité du PAMVFP et du RTF pour aider à mobiliser les bois | m <sup>3</sup> livrés aux usines | 6,4 Mm <sup>3</sup> au 31 mars 2018 | 1. Poursuivre et mener à terme les investissements sylvicoles en réalisant davantage de travaux commerciaux  | Conseillers forestiers, agences et MFFP | 2016-2019                |
|  |                                  |                                     | 2. Analyser la rentabilité économique des principaux scénarios sylvicoles utilisés en forêt privée           | MFFP                                    | 2017                     |
|  |                                  |                                     | 3. Utiliser le taux technique sur la mobilisation des bois pour influencer la décision relative à la récolte | Conseillers forestiers, agences et MFFP | 2016-2018                |
|  |                                  |                                     | 4. Allouer le budget supplémentaire de 6 M\$ sur la base de critères liés à la production de bois            | MFFP                                    | 2016                     |
|  |                                  |                                     | 5. Assurer la synergie entre le RTF et le PAMVFP   | Conseillers forestiers                  | 2016-2019                |
|  | \$ (RTF)                         | + de 11 M\$/an                      |  |   |                          |

## ENJEU 1.2 – REVENUS NETS DES PRODUCTEURS

Le revenu net des producteurs forestiers lors d'une récolte commerciale peut être influencé, notamment, par le prix payé par les usines, la performance des acteurs de la chaîne de production, les taux d'aide financière, la fiscalité et la concurrence.

À cet égard, le budget de 2016-2017 prévoit deux mesures pour améliorer l'environnement fiscal des producteurs forestiers, c'est-à-dire :

- une hausse de 10 000 \$ à 65 000 \$ du seuil d'exemption de la taxe sur les opérations forestières;
- un étalement du revenu pour les producteurs forestiers.

Après la période de concertation, le MFFP a constaté la qualité et la pertinence de plusieurs initiatives prises en région qui permettraient d'augmenter les performances du secteur. Les acteurs régionaux ont la possibilité de réaliser des projets de mobilisation des bois à l'aide de différents programmes offerts par le Gouvernement du Québec, tels que le Programme d'aménagement durable des forêts, les programmes de développement de la main-d'œuvre et, dans certains cas, le Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence. Le MFFP prévoit aussi un budget de 280 000 \$ par année pour la réalisation de projets innovants sur la mobilisation des bois de la forêt privée pour les régions de la Montérégie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec. Cette somme supplémentaire est accordée aux acteurs de ces régions au moyen d'un mandat ministériel sur l'Initiative des forêts privées du sud du Québec.

| Objectif   | Indicateur                                      | Cible   | Action  | Responsable   | Horizon de planification |
|--|---|---|---|---|--------------------------|
| 1.2.1 - Accroître la productivité                              | Nombre de formations (perfectionnement)         | Une formation/an  | 6. Assurer le perfectionnement des conseillers forestiers (ex. : choix sylvicoles)                                | Partenaires régionaux   | 2016-2019                |
|  | \$/m <sup>3</sup> (productivité)                | Augmentation de valeur  | 7. Adapter les processus opérationnels pour accroître la valeur des bois (ex. : formation d'opérateur de récolte) | Partenaires régionaux   | 2016-2019                |
|  | \$/m <sup>3</sup> (grille de taux de transport) | Augmentation des performances dans le transport               | 8. Optimiser la logistique de transport des bois (ex. : favoriser les retours en charge)                          | Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ), syndicats et offices de producteurs de bois | 2018                     |
| 1.2.2 - Assurer ou améliorer l'efficacité des mesures fiscales | Utilisation \$ (étalement du revenu)            | 1,9 M\$ pour la période de 2016-2018                          | 9. Faire la promotion des mesures fiscales  | Partenaires nationaux et régionaux  | 2016-2019                |
|  |   |   | 10. Favoriser la compréhension et l'utilisation des outils fiscaux  | FPFQ et partenaires régionaux   | 2016-2019                |
|  |   |   | 11. Effectuer un bilan sur l'efficacité des mesures fiscales  | MFFP  | 2019                     |
|  | Mesure fiscale                                  | Nouvelle mesure fiscale offerte par le gouvernement du Canada | 12. Promouvoir la mise en place de nouvelles mesures fiscales auprès du gouvernement du Canada                    | MFFP  | 2016                     |

Les partenaires régionaux sur la mobilisation des bois en forêt privée sont normalement formés de représentants de syndicats de propriétaires forestiers, d'usines de transformation, d'une agence régionale de mise en valeur des forêts privées, de conseillers forestiers, du Secteur des opérations régionales du MFFP, d'entrepreneurs forestiers, des municipalités régionales de comté (MRC) et d'une association forestière. La collaboration de ces acteurs est primordiale pour la mobilisation des bois.

### ENJEU 1.3 – MARCHÉS

Lors du Forum Innovation Bois tenu le 31 octobre 2016, le Gouvernement du Québec a dévoilé son plan de travail Innovation Bois qui comporte près d'une quarantaine de mesures pour soutenir la transformation et la modernisation dans l'industrie des produits forestiers. Parmi ces mesures, le Programme Innovation Bois et le Programme incitatif à la transformation de bois de qualité inférieure sont deux programmes qui favorisent de nouveaux investissements industriels. Ainsi, une évaluation des volumes de bois mobilisables, mais sans preneurs sur les marchés, pourrait appuyer certains projets industriels.

| Objectif   | Indicateur                        | Cible                                | Action   | Responsable  | Horizon de planification |
|--|-----------------------------------|--------------------------------------|--|--|--------------------------|
| 1.3.1 – Augmenter les parts de marché pour les bois de la forêt privée         | Évolution des parts de marché (%) | Plus de 17 % des parts de marché     | 13. Soumettre un état de situation de l'offre et de la demande aux différents partenaires régionaux  | MFFP, FPFQ et partenaires régionaux                          | 2017                     |
|  |                                   |                                      | 14. Évaluer les volumes de bois mobilisables, mais sans preneurs sur les marchés afin d'appuyer la recherche de nouveaux investissements industriels | Table de concertation sur les marchés de la matière ligneuse | 2017                     |
|  |                                   |                                      | 15. Définir, documenter et influencer la chaîne de valeur à l'échelle régionale  | Partenaires régionaux  | 2018                     |
|  |                                   |                                      | 16. Assurer une cohérence entre les choix d'aménagement forestier et les marchés   | MFFP et agences  | 2016-2019                |
| 1.3.2 – Soutenir les producteurs forestiers dans la commercialisation des bois | Outil Web                         | Déploiement de l'outil : prixbois.ca | 17. Accroître la transparence sur les marchés du bois  | FPFQ   | 2016-2017                |
|  | Contrat type                      | Nouvelle version des contrats        | 18. Optimiser le versement des revenus du bois, de l'usine jusqu'au propriétaire forestier   | FPFQ   | 2017                     |

## AXE 2

### Cadre administratif, réglementaire et légal

Le travail de l'ingénieur forestier en forêt privée est complexe. Des redditions de comptes sont exigées dans plusieurs circonstances, par exemple pour la protection de l'environnement, pour le respect de normes afin d'obtenir de l'aide financière et pour être conforme avec la réglementation municipale. Pour cet axe, le MFFP veut entreprendre des travaux afin de diminuer le nombre d'actes administratifs posés par les conseillers forestiers, tout en maintenant des standards de qualité élevés au regard du public.

#### ENJEU 2.1 – ACTES ADMINISTRATIFS LIÉS À L'OBTENTION DE PERMIS

| Objectif   | Indicateur                                   | Cible  | Action  | Responsable   | Horizon de planification |
|--|--|--|---|---|--------------------------|
| 2.1.1- Simplifier la reddition de comptes à faire auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC) | Loi sur la qualité de l'environnement        | Mise en œuvre d'un système efficace de gestion du risque                                       | 19. Travailler au développement d'un outil de gestion de risque avec le MDDELCC (milieux humides)                                     | MFFP et FPFQ  | 2017                     |
| 2.1.2 - Simplifier la reddition de comptes à faire auprès des acteurs municipaux   | Loi sur l'aménagement durable et l'urbanisme | Transfert des compétences en protection du couvert forestier des municipalités locales aux MRC | 20. Examiner la possibilité de modifier la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme   | MFFP et FPFQ  | 2016                     |
|  | Réglementation municipale                    | Gestion intégrée des ressources  | 21. Travailler avec les organismes de concertation régionaux, les MRC et les municipalités lors de travaux de révision des règlements | Secteur des opérations régionales du MFFP, partenaires régionaux et MRC | En continu               |
|  | -  | Publication d'un règlement type  | 22. Proposer un modèle de règlement sur l'abattage d'arbres   | Partenaires nationaux   | 2018                     |

## ENJEU 2.2 – ACTES ADMINISTRATIFS LIÉS À LA GESTION DES MESURES D'AIDE

| Objectif   | Indicateur   | Cible                                      | Action   | Responsable                                   | Horizon de planification |
|--|--|--|--|---|--------------------------|
| 2.2.1- Simplifier et uniformiser la gestion du PAMVFP, notamment par davantage de latitude professionnelle | Cahier de références techniques, grille annuelle de taux et processus d'enregistrement | Réduction de 30 % des actes administratifs | 23. Faire un exercice de révision afin de simplifier le travail administratif des conseillers forestiers | MFFP, agences, conseillers forestiers et FPFQ | 2016-2019                |

## AXE 3

### Motivations des propriétaires et des entrepreneurs de récolte

#### ENJEU 3.1 – PROMOTION ET SENSIBILISATION

Étant donné la longue période de croissance de la forêt, il semble illusoire de demander un engagement officiel aux propriétaires forestiers de mener à terme tous les investissements de l'État et de l'industrie. Pour la majorité des intervenants consultés, l'engagement des propriétaires doit être confirmé à l'aide d'activités de promotion et de sensibilisation.

Pour augmenter l'efficacité des activités de promotion, des régions ont élaboré une campagne de démarchage ciblée auprès de groupes de propriétaires de boisés en fonction de la localisation des massifs de bois matures, de la rentabilité financière des activités d'exploitation projetées et de l'aménagement durable des forêts. Un des objectifs de cet exercice est d'élaborer des carnets de commandes pour les entrepreneurs de récolte sur une période suffisamment longue pour favoriser l'investissement dans l'achat de machinerie performante.

| Objectif   | Indicateur           | Cible  | Action   | Responsable   | Horizon de planification |
|--|----------------------|--|--|---|--------------------------|
| 3.1.1 - Influencer la décision relative à la récolte | Nombre de formations | Une formation/an sur la décision relative à la récolte | 24. Offrir des formations destinées aux conseillers forestiers et permettant une adaptation aux profils des propriétaires (ex. : formations en marketing, aménagement faunique ou multiresource) | Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec (RESAM) et conseillers forestiers | 2016-2019                |
|  |                      |  | 25. Mener des activités de démarchage ciblées  | Conseillers forestiers  | 2016-2019                |

### ENJEU 3.2 – MAIN-D'ŒUVRE ET MACHINERIE DE RÉCOLTE ET DE TRANSPORT

Pour passer de 4,6 à 6,4 Mm<sup>3</sup> de bois livrés aux usines, il importe de définir les besoins en main-d'œuvre (abatteurs manuels, opérateurs de machinerie, transporteurs) et en machinerie pour chacune des régions du Québec. De plus, une aide technique et financière peut s'avérer une clé importante pour motiver les entrepreneurs forestiers à travailler et à investir dans la forêt privée. Il faut noter que ces entrepreneurs ont accès à différents programmes d'aide pour l'achat de machinerie.

| Objectif   | Indicateur                              | Cible   | Action  | Responsable   | Horizon de planification |
|--|---|---|---|---|--------------------------|
| 3.2.1 – Maintenir les emplois et favoriser la relève         | -                                       | Diagnostic régional et provincial                           | 26. Déterminer les besoins en main-d'œuvre          | Partenaires régionaux et Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier (CSMOAF) | 2016-2017                |
| 3.2.2 - Favoriser la disponibilité d'équipements performants | -                                       | Diagnostic régional   | 27. Déterminer les besoins régionaux en équipements | Partenaires régionaux   | 2016-2017                |
|  | Critères d'admissibilité aux programmes | Programmes accessibles aux entrepreneurs de la forêt privée | 28. Améliorer les programmes en place               | MFFP  | 2017                     |

*La réussite de plusieurs interventions liées aux objectifs du plan de mobilisation des bois peut favoriser la rétention de la main-d'œuvre et la relève (ex. : action 25).*

# SYNTHÈSE

## AXE 1 – Occasions financières

### ENJEU 1.1 INVESTISSEMENTS EN FORÊT PRIVÉE

**Objectif 1.1.1 – Accroître l'efficacité du PAMVFP et du RTF pour aider à mobiliser les bois**

Indicateur : m<sup>3</sup> livrés aux usines

**Cible** : 6,4 Mm<sup>3</sup> au 31 mars 2018

Indicateur : \$ (RTF)

**Cible** : + de 11 M\$/an

### ENJEU 1.2 REVENUS NETS DES PRODUCTEURS

**Objectif 1.2.1 – Accroître la productivité**

Indicateur : Nombre de formations (perfectionnement)

**Cible** : Une formation/an

Indicateur : \$/m<sup>3</sup> (productivité)

**Cible** : Augmentation de valeur

Indicateur : \$/m<sup>3</sup> (grille de taux de transport)

**Cible** : Augmentation des performances dans le transport

**Objectif 1.2.2 – Assurer ou améliorer l'efficacité des mesures fiscales**

Indicateur : Utilisation \$ (étalement du revenu)

**Cible** : 1,9 M\$ pour la période 2016-2018

Indicateur : Mesure fiscale

**Cible** : Nouvelle mesure fiscale offerte par le gouvernement du Canada

### ENJEU 1.3 MARCHÉS

**Objectif 1.3.1 – Augmenter les parts de marché pour les bois de la forêt privée**

Indicateur : Évolution des parts de marché (%)

**Cible** : Plus de 17 % des parts de marché

**Objectif 1.3.2 – Soutenir les producteurs forestiers dans la commercialisation des bois**

Indicateur : Outil Web

**Cible** : Déploiement de l'outil : prixbois.ca

Indicateur : Contrat type

**Cible** : Nouvelle version des contrats

## AXE 2 – Cadre administratif, réglementaire et légal

### ENJEU 2.1 ACTES ADMINISTRATIFS LIÉS À L'OBTENTION DE PERMIS

**Objectif 2.1.1 – Simplifier la reddition de comptes à faire auprès du MDDELCC**

Indicateur : Loi sur la qualité de l'environnement

**Cible** : Mise en œuvre d'un système efficace de gestion du risque

**Objectif 2.1.2 – Simplifier la reddition de comptes à faire auprès des acteurs municipaux**

Indicateur : Loi sur l'aménagement durable et l'urbanisme

**Cible** : Transfert des compétences en protection du couvert forestier des municipalités locales aux MRC

Indicateur : Réglementation municipale

**Cible** : Gestion intégrée des ressources

**Cible** : Publication d'un libellé type

### ENJEU 2.2 ACTES ADMINISTRATIFS LIÉS À LA GESTION DES MESURES D'AIDE

**Objectif 2.2.1 Simplifier et uniformiser la gestion du PAMVFP, notamment par davantage de latitude professionnelle**

Indicateur : Cahier de références techniques, grille annuelle de taux et processus d'enregistrement

**Cible** : Réduction de 30 % des actes administratifs

## AXE 3 – Motivations des propriétaires et des entrepreneurs de récolte

### ENJEU 3.1 PROMOTION ET SENSIBILISATION

**Objectif 3.1.1 – Influencer la décision relative à la récolte**

Indicateur : Nombre de formations

**Cible** : Une formation/an sur la décision relative à la récolte

### ENJEU 3.2 MAIN-D'ŒUVRE ET MACHINERIE DE RÉCOLTE ET DE TRANSPORT

**Objectif 3.2.1 – Maintenir les emplois et favoriser la relève**

**Cible** : Diagnostic régional et provincial

**Objectif 3.2.2 – Favoriser la disponibilité d'équipements performants**

**Cible** : Diagnostic régional

Indicateur : Critères d'admissibilité des programmes

**Cible** : Programmes accessibles aux entrepreneurs de la forêt privée



## CONCLUSION

Le MFFP croit que les acteurs de la forêt privée du Québec ont la capacité de mener des actions concertées qui auront des effets sur la quantité et la valeur des bois livrés aux usines en provenance de la forêt privée. Ces actions permettront également de contribuer à la compétitivité et au développement durable du Québec.

Pour assurer un succès dans la mise en œuvre du plan d'action, le MFFP réunira une équipe de travail sur la mobilisation des bois formée d'intervenants actifs en région. De plus, un bilan sera fait à la fin de l'exercice afin de présenter et de mesurer les résultats associés à la mise en œuvre du plan d'action 2016-2019.

L'augmentation des livraisons de bois ne peut être attribuable qu'à l'augmentation des budgets du PAMVFP. Différents facteurs environnementaux, sociaux et économiques sont à considérer, tels que la productivité, les mesures fiscales, les marchés, le cadre administratif, réglementaire et légal, la promotion et la sensibilisation ainsi que la main-d'œuvre et la machinerie. Par conséquent, tous les acteurs de la forêt privée ont un rôle important à jouer dans l'atteinte des cibles.



## BIBLIOGRAPHIE

- CÔTÉ, M.-A. (2016). *Améliorer l'environnement de production de bois en forêt privée*, [PowerPoint], Fédération des producteurs forestiers du Québec, Colloque Regard sur l'environnement d'affaires en foresterie, 26 mai 2016, 29 p.
- CÔTÉ, M.-A., D. GILBERT et S. NADEAU (2012). *Caractérisation des profils, des motivations et des comportements des propriétaires forestiers québécois par territoire d'agence régionale de mise en valeur des forêts privées*, [En ligne], rapport produit pour le compte des agences régionales de mise en valeur des forêts privées et du ministère des Ressources naturelles, 98 p.  
[<http://www.foretprivee.ca/wp-content/uploads/2013/01/Enqu%C3%AAte-propri%C3%A9taires-forestiers-2012.pdf>]
- FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU QUÉBEC (2015). « Concentration des acheteurs de bois des forêts privées », *Forêt de chez nous Plus*, vol. 2, n° 7, 2 p.
- MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2016a). Données sur la consommation de bois ronds des usines par provenance, tirées du Registre forestier le 3 octobre 2016, Québec, gouvernement du Québec, Direction du développement de l'industrie des produits du bois. [Données non publiées].
- MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2016b). *Enquête sur les pertes d'emplois dans l'industrie de transformation du bois et du papier*, [En ligne], Québec, gouvernement du Québec, Direction de développement de l'industrie des produits du bois, 7 p.  
[<http://mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/entreprises/Fermetures2016-12-15.pdf>].
- MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2016c). Données sur les volumes de feuillus et de résineux, tirées du Registre forestier le 30 mai 2016, Québec, gouvernement du Québec, Direction du développement de l'industrie des produits du bois. [Données non publiées].
- MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2016d). Données sur l'offre et la demande de bois rond au Québec pour la période 2016-2017, Québec, gouvernement du Québec, Direction du développement de l'industrie des produits du bois. [Données non publiées].
- MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2016d). Données sur les producteurs forestiers compilées le 31 mars 2016, Québec, gouvernement du Québec, Direction de l'aménagement et de l'environnement forestiers. [Données non publiées].
- VINCENT, M. (2015). *Perspectives économiques de la construction et de la rénovation en Amérique du Nord, Valorisation du bois – Chaudière-Appalaches*, 11 février 2015, [PowerPoint], Conseil de l'industrie forestière du Québec, 68 p.

